



Direction des
Ressources Humaines

Arrêté n°061-2021

La Présidente de l'UBS arrête :

Article unique :

La composition de la commission ad-hoc de l'UBS pour le recrutement d'un enseignant contractuel du second degré – campagne 2021 est fixée comme suit :

Poste à pourvoir	Commission
Enseignant Contractuel 2 nd degré « Systèmes embarqués et architectures des machines » UFR SSI N° RPE0063	➤ Président : Guy GOGNIAT, PR et représentante du doyen de l'UFR SSI Membres : ➤ David MENIER, VP formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant ➤ Cyrille CHAVET, MCF ➤ Johann LAURENT, MCF ➤ Philippe TANGUY, MCF

Fait à Lorient, le 23 juin 2021

La Présidente,

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 24/06/2021
Qualité : La Présidente